

SEANCE DU 03 SEPTEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le trois septembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD – CHATEAU – CLEMENCEAU – JANVIER ESPINOLA MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT - GOURDON - GRENIER

Excusée : Mme CHARLASSIER pouvoir à Mme BROSSARD

Absents : Mme LEVY DUMAS - MM. LEVY et TREMBLO

Secrétaire de séance M GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 2 JUILLET 2012

Le compte rendu de la réunion du 2 juillet 2012 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur le Maire expose au Conseil que les dépenses relatives à l'assainissement « des Davids » réalisées en 2010 pour un montant de 13 370,93 € ont été imputées à tort au compte 2155 « outillage industriel au lieu du compte 21532 « réseaux d'assainissement ». Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative comme suit :

D 68111 - 843

D 022 + 843

R281532 + 223

R 28155 - 1 067

D 020 - 843

Suite aux observations du Trésorier concernant le compte 2031 sur le budget principal. Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il convient de prendre une décision modificative comme suit :

Investissement

- 1) Les dépenses de 2006, relatives à l'étude de Brandacote sont à amortir en 2012 pour un montant de 1 794,00 €

D 68 compte 28031 opération budgétaire

D 28031 compte 2031 opération non budgétaire

- 2) Les dépenses payées en 2010 et 2011 concernant l'étude pour la convention d'aménagement de bourg, sont à imputer au compte 2151

Il convient donc de constater l'écriture suivante :

D2151 compte 2031 pour 27 646,68 € opération d'ordre budgétaire

CONVENTION D'INSTRUCTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE ENTRE L'ETAT ET LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Gironde (DDTM) relatif aux dispositions du code de l'urbanisme suite à l'approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'article L 422-8 du Code de l'urbanisme permet de disposer gratuitement des services déconcentrés de l'Etat pour l'étude technique des demandes de permis ou de déclarations préalables. Pour ce faire, il convient de passer une convention avec les services de l'Etat. Le Conseil à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

CONVENTION AVEC M ET Mme DUPAS POUR L'INSTALLATION D'UN EMPLACEMENT POUR CONTAINER

Monsieur le Maire informe de Conseil sur la nécessité de réaliser implantation d'un emplacement pour les containers au lieu dit « Haut de la Gréla » sur une parcelle appartenant à Monsieur et Madame DUPAS, il convient de passer une convention. Après discussion le Conseil à l'unanimité autorise le maire à signer les documents.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le compte rendu des différentes réunions relatives à la Convention d'Aménagement de Bourg. Le dossier de demande de subvention pour la phase 1 a été déposé. Courant octobre sera lancé le marché pour l'enfouissement du réseau d'eau pluviale. Les travaux devraient débuter en décembre. Et les travaux pour l'enfouissement des réseaux d'eau et d'électricité se réaliseront courant 2013.

L'aire multisports est terminée. De nombreux jeunes sont venus y pratiquer les différents sports. Un souffleur a été acheté pour permettre le nettoyage des feuilles sur cet espace de jeux.

Monsieur le Maire précise au Conseil que Madame PREVOT Johanna remplacera Madame JEANNOT et Mademoiselle LAURENT Cindy remplacera Madame URIE Delphine à la maternelle pour la rentrée 2012/2013.

La séance a été levée à 20 heures

Prochain conseil le 1^{er} octobre 2012